

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 10 juillet 2017 avait lieu une réunion spéciale du conseil municipal tenue à 19h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Jules Bernier, François Théberge, Michel Roberge et Michel Gagnon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

Étaient absents les conseillers : Martin Hudon et Berthold Allard.

17.07.102 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.07.103 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE
COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
2 188 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 JUILLET
2017**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 188 000 \$ qui sera réalisé le 25 juillet 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
134-2006	1 089 800 \$
134-2006	741 100 \$
146-2010	265 800 \$
146-2010	49 300 \$
205-2017	42 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 134-2006, la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULES BERNIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 juillet 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD du Nord du Lac-Saint-Jean
1200 BOUL. WALLBERG
DOLBEAU-MISTASSINI, QC
G8L 1H1

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 134-2006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**17.07.104 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION SUITE À LA
SOUSSION POUR L'ÉMISSION
D'OBLIGATIONS**

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	10 juillet 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	1,9904 %
Montant :	2 188 000 \$	Date d'émission :	25 juillet 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 134-2006, 146-2010 et 205-2017, la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 juillet 2017, au montant de 2 188 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

321 000 \$	1,35000 %	2018
328 000 \$	1,60000 %	2019
334 000 \$	1,75000 %	2020
341 000 \$	2,00000 %	2021
864 000 \$	2,15000 %	2022

Prix : 98,74500

Coût réel : 2,36548 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

321 000 \$	1,40000 %	2018
328 000 \$	1,65000 %	2019
334 000 \$	1,80000 %	2020
341 000 \$	2,05000 %	2021
864 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,98160

Coût réel : 2,37211 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

321 000 \$	1,25000 %	2018
328 000 \$	1,50000 %	2019
334 000 \$	1,75000 %	2020
341 000 \$	2,00000 %	2021
864 000 \$	2,15000 %	2022

Prix : 98,61500

Coût réel : 2,39174 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par monsieur Michel Roberge
appuyé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 188 000 \$ de la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

17.07.100 **SIGNATAIRES DES ENTENTES DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LE SENTIER PÉDESTRE**

ATTENDU QUE la Municipalité développe un projet touristique de sentier pédestre le long de la rivière Noire, sentier débutant au pont sur la rue Principale près de l'Église et se terminant au Pont Couvert;

ATTENDU QUE le tracé de ce sentier pédestre soit situé en grande partie sur des terres privées;

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir, de chacun des propriétaires possédant un lot sur le tracé du sentier pédestre projeté, une servitude de passage lui permettant de passer à pied;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

De mandater le maire et le directeur général pour rencontrer chacun des propriétaires et les autoriser à signer les protocoles d'entente pour l'établissement d'une servitude de passage avec chacun d'eux ainsi que les documents notariés qui suivront les protocoles d'entente.

D'autoriser le maire et le directeur général à procéder à toutes les démarches nécessaires afin de préparer le projet de sentier pédestre et de faire un suivi régulier au conseil pour approbation.

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 19h10, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier